

Vert & bleu

Le magazine de la Communauté de
Communes du Bassin de Marennes

www.bassin-de-marennes.com

Avril
Mai
Juin
2025

n° 79



p. 5

13 M€ sur 5 ans :
une collectivité qui investit.

La CdC à l'œuvre



DR

Le printemps est propice à la réalisation de travaux. C'est ainsi que débutent actuellement la réfection et l'extension de l'impasse des Groies qui dessert la zone artisanale de Nieulle-sur-Seudre. Cela pour plus de confort et pour desservir les entreprises situées au fond de la zone.

La réhabilitation de l'ancien siège de la Communauté de Communes, rue Foch, commencera fin avril et durera dix mois. Elle permettra notamment d'isoler le bâtiment et de reconfigurer l'intérieur pour accueillir dans les meilleures conditions les publics des acteurs travaillant dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.

Une partie de la toiture du club de voile vient quant à elle d'être refaite. De nouvelles portions de pistes cyclables vont faire l'objet de travaux en juin. Bref, les chantiers se succèdent et avancent. Il y en a bien d'autres au programme [lire p.5].

L'autre actualité importante évoquée dans ce numéro, est la mise en place à partir de l'année prochaine de nouvelles modalités de collecte des déchets [lire p.4]. Cette réforme est nécessaire et nous vous tiendrons informés, étape par étape, des modalités concrètes de sa mise en œuvre.

Enfin, je le redis : n'hésitez pas à ouvrir la porte de notre Espace France services pour vos démarches administratives en ligne. Nos conseillères sont là pour vous accompagner. C'est une mission de service public qu'il nous tient à cœur d'assurer.

Bonne lecture et bon printemps à tout(e)s.

Le Président
Patrice BROUHARD

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
24, rue Dubois Meynardie - CS 50028
17320 Marennes-Hiers-Brouage
Tél. 05 46 85 98 41 - Email : contact@bassin-de-marennes.com
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, fermé le vendredi après-midi et seulement sur rdv le mardi après-midi.
www.bassin-de-marennes.com

Directeur de la publication : Patrice Brouhard
Comité de rédaction : Alain Bompard, Béatrice Ortega, Joël Papineau, Guy Proteau, François Servent
Coordination et rédaction : Olivier Thimonier
Maquette : Agence Charivari&com - Mise en page : Marennes Impressions
Impression : Imprimerie IRO
Crédits photographiques : CDC sauf mentions
N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 400 exemplaires



DR

sommaire

p 3 Ici et maintenant

- Activité motricité
- Aide au numérique
- Lieu d'accueil enfants-parents
- La santé environnementale dans tous ses états : l'eau !
- Aide à l'orientation professionnelle

p 4 À voir, à savoir

- Collecte des déchets : ce qui va changer 2026
- Des nouvelles filières de tri qui fonctionnent
- Une collectivité qui investit
- Connaissez-vous le Point Justice ?
- Aide pour vos démarches auprès de l'URSSAF

p 7 Protéger l'environnement

- Les chasseurs engagés dans l'entretien des marais

p 8 Grandir ensemble

- Deux nouvelles résidences d'artistes
- Programme de l'école de musique
- Le slam pour s'exprimer
- Bouger ensemble musicalement
- Des jardiniers en herbe

p 10 Paroles d'élus

p 11 Agenda



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur www.facebook.com/cdc.bassin-demarennes

Activité motricité



© DR

Le relais petite enfance propose des matinées motricité pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents, en présence de Lucas Schiano, psychomotricien.

De 9h30 à 11h30, avec horaires d'arrivée et de départ libres : samedi 17 mai, samedi 14 juin, samedi 5 juillet, au dojo du complexe sportif, rue des Droits de l'Homme à Marennes. Gratuit. Nombre de places limité.

+ d'infos et inscription

Informations : 06 23 58 92 17 ou 06 25 12 32 04

Inscription obligatoire : rpe-cias@bassin-de-marennes.com

Aide au numérique

Ateliers Focus sur PC - 10h à 12h :

- Nettoyer son PC : 7 mai.
- Créer un mot de passe sécurisé : 4 juin.
- Capture d'écran : 2 juillet.
- Utiliser un questionnaire de mots de passe : sur demande.

Mini-ateliers sur smartphone Android - 10h à 11h30 :

- Sécuriser son mobile : 23 avril.
- Scanner avec son mobile : 14 mai.
- Installer/désinstaller une appli(cation) : 18 juin.

Permanences dans les mairies, uniquement sur rdv :

- Nieulle-sur-Seudre / Saint-Sornin 13h30-16h30 : 8 avril - 13 mai - 3 juin - 24 juin.
- Bourcefranc-Le Chapus 13h30-16h30 : 29 avril - 20 mai - 10 juin.
- Saint-Just-Luzac 13h30-16h30 : 22 avril - 6 mai - 27 mai - 17 juin.

+ d'infos et inscription

conseiller-numerique@bassin-de-marennes.com

Tél. 06 15 38 53 22



Lieu d'accueil enfants-parents



© Adobe stock

Destiné aux enfants de 0 à 6 ans, à leurs parents et à leurs proches, le LAEP permet de partager un temps convivial, d'échanger avec d'autres familles et avec les accueillantes au sein de la parentalité, la nutrition, les étapes de la vie du jeune enfant...

Ouvert chaque jeudi de 9h30 à 11h30, hors vacances scolaires, au centre de Loisirs « Le Château des enfants » à Marennes plage : 12, avenue du Pont de la Seudre.

Accueil totalement libre (arrivée comme départ), gratuit et anonyme : pas besoin de s'inscrire.

+ d'infos

Relais petite enfance

Tél. 06 23 58 92 17 / 06 25 12 32 04

petiteenfance@bassin-de-marennes.com

La santé environnementale dans tous ses états : l'eau !

Dans le cadre du projet santé-social de territoire, le CIAS organise en avril la 2^e édition de « La santé environnementale dans tous ses états ! » sur le thème de l'eau. De nombreuses animations sont proposées par les services petite enfance, enfance et jeunesse. Deux événements sont proposés au grand public.



© DR

Samedi 12 avril - 8h30 à 12h30

Escape game sur l'eau potable au marché de Marennes. Animation en libre accès par Eau 17 afin de sensibiliser les habitants aux économies d'eau dans leur logement.

Lundi 14 avril

Visite de l'usine d'eau potable Lucien Grand de Saint-Hyppolite avec Eau 17 et le CPIE Marennes-Oléron.

Animation pour voir et comprendre de cycle de l'eau (durée de la visite : 2h30). Sur inscription à animation@iodde.org ou au 05 46 47 61 85.

Aide à l'orientation professionnelle

L'Espace régional d'information de proximité (ERIP) organise divers ateliers gratuits pour vous conseiller et vous orienter dans votre projet professionnel.

Atelier « Reconversion professionnelle »

Mercredi 21 mai - 10h à 12h

Tout savoir pour changer de métier : se poser les bonnes questions, connaître les étapes à suivre, les aides possibles, les interlocuteurs clés...

Atelier « Découverte du territoire »

Vendredi 23 mai - 10h à 11h30

Découvrez le tissu économique du Bassin de Marennes : les entreprises, les métiers, les secteurs d'activité, les opportunités de travail...

Atelier « Êtes-vous prêt en Entreprendre ? »

Mercredi 28 mai - 9h30 à 12h

Tout savoir pour créer ou reprendre une entreprise : connaître les démarches pour se lancer, identifier les clefs de réussite, imaginer la vie d'entrepreneur...

+ d'infos et inscription

Magali Menon

Tél. 06 71 92 20 37

erip@bassin-de-marennes.com



Collecte des déchets : ce qui va changer en 2026

Afin de rationaliser le service de collecte et de traitement des déchets, d'améliorer les performances en matière de tri et de faciliter l'utilisation du service par les usagers, d'importants changements interviendront à partir de janvier prochain.

Dix ans après l'instauration de la redevance incitative, c'est une petite révolution qui se prépare sur le Bassin de Marennes. Suite à une étude d'optimisation de la gestion des déchets réalisée par un organisme indépendant, plusieurs préconisations vont être mises en place à partir de janvier 2026.

Des bacs jaunes pour les emballages recyclables

Les sacs jaunes seront remplacés par des conteneurs. Chaque logement en sera équipé gratuitement en fonction de la taille du foyer. Il s'agit d'une demande formulée depuis longtemps par beaucoup d'usagers. Avantages : fini les sacs jaunes qui traînent dans les rues et plus besoin d'aller en chercher en mairie.

Les foyers dont le logement ne peut pas accueillir de bac (appartement par exemple) devront déposer leurs emballages dans les points d'apport volontaire qui seront installés près de chez eux. Avantage : plus besoin de stocker et d'attendre le passage du camion de collecte, on pourra les évacuer quand on veut.

Les papiers également dans les bacs jaunes

Les consignes de tri resteront inchangées à la différence que les papiers, journaux, magazines, cahiers, livres, pourront aussi être déposés dans les bacs jaunes. Avantage : le geste de tri sera facilité car plus besoin d'aller aux collecteurs de papier. Ceux-ci seront supprimés.

Pour les foyers n'ayant pas de bac, les papiers devront être déposés en points d'apport volontaire, comme le reste des emballages ménagers recyclables. Avantage : le geste de tri sera là aussi plus simple.

Collecte des ordures ménagères tous les quinze jours

La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères aura lieu une fois toutes les deux



En 2026, les ordures ménagères seront collectées toutes les deux semaines.

semaines au lieu d'une fois par semaine. La raison : un taux actuel de présentation des bacs par tournée de 20 %, c'est-à-dire qu'un foyer sur cinq seulement sort son bac le jour de la collecte.

La diminution de la fréquence des collectes ne signifie pas une réduction du service, mais son adaptation à l'usage réel qui en est fait par l'ensemble des habitants. Avantage : cela va augmenter le taux de présentation des bacs à chaque collecte et permettra de collecter plus de déchets en moins de kilomètres parcourus, avec une diminution des coûts.

Installation de collecteurs à biodéchets

Bien qu'elle ait équipé 17 % des foyers d'un composteur depuis 2017, la régie des déchets redoublera d'efforts en 2026 conformément à la loi qui lui demande de proposer à chaque citoyen des solutions de tri à la source des biodéchets.

Pour ce faire, une nouvelle campagne de distribution de composteurs sera lancée dès cette année auprès des foyers dont le logement peut en accueillir un, c'est-à-dire les maisons individuelles disposant d'un jardin de plus de 40 m².

Pour les autres (maisons en centre-bourg, habitat collectif par exemple), des collecteurs de biodéchets seront installés près de chez eux en 2026. Vidés chaque semaine et régulièrement nettoyés, ils devraient permettre de détourner des poubelles grises environ 62 tonnes de déchets organiques par an.

En résumé

À partir de 2026 :

- sacs jaunes remplacés par des bacs,
- papiers et journaux à mettre également dans les bacs jaunes,
- pour les foyers ne pouvant accueillir de bac jaune : dépôt en points d'apport volontaire,
- collecte des bacs gris tous les 15 jours,
- fourniture d'un composteur à chaque foyer qui le peut,
- installation de collecteurs collectifs de biodéchets.

Ce qui n'est pas encore défini, informations à venir :

- dates et modalités de fourniture des bacs jaunes,
- dates et lieux d'implantation des points d'apport volontaire des emballages et des collecteurs de biodéchets,
- nouveau calendrier de collecte des ordures ménagères.



Les modalités précises seront progressivement présentées sur www.bassin-de-marennes.com



À savoir

Des nouvelles filières de tri qui fonctionnent

Depuis 2024, les déchèteries du Bassin de Marennes acceptent les produits suivants :



- **Articles de sport et loisir** : vélos, trottinettes, protections, matériels de plongée, surf et planche à voile...



- **Articles de bricolage et de jardin** : outillage à main, machines, équipements de protection, pots de fleurs, tonnelles, niches, serres de jardin...



- **Jeux et jouets** : poupées, jeux de construction, figurines, arts créatifs, jeux de plein air, jeux de société, puzzles...

Leur traitement est financé par une éco-contribution que vous payez lors de l'achat du produit. Donc si vous jetez celui-ci à la poubelle ou dans le tout-venant dont l'enfouissement a un coût encore plus important : alors vous payez deux fois son traitement ! D'où l'intérêt de bien trier.



d'infos

Pour en savoir plus, rendez-vous en déchèteries et sur www.bassin-de-marennes.com

Une collectivité qui investit

Grâce à une stratégie budgétaire prudente, la Communauté de Communes confirme sa bonne santé financière qui lui permet de poursuivre d'importants investissements.

Dans un contexte économique et budgétaire incertain, les choix opérés par les élus depuis 2023 visent à accroître les marges d'épargne propres de la collectivité afin de lui donner les moyens de financer ses investissements.

Car depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes de la CdC se trouvent pour un tiers dépendantes du versement d'une quote-part de la TVA générée au niveau national. Celle-ci étant liée à la consommation des ménages et donc à la situation économique du pays, ses variations peuvent fragiliser les finances de la collectivité.

Investir pour

- améliorer le niveau des services rendus aux administrés,
- doter le territoire d'équipements dont il a besoin,
- développer des projets visant à dynamiser le territoire et à renforcer son attractivité afin de générer des retombées en matière d'emplois, de richesses, d'habitat, de santé...

Une bonne situation financière

Plusieurs indicateurs témoignent de la solidité financière de la collectivité à fin 2024. Tout d'abord, un haut niveau d'épargne nette donc, générant une bonne capacité d'autofinancement. Cette épargne s'élève à près de 1,2 M€ alors qu'elle oscillait autour de 240 000€ par an en moyenne entre 2014 et 2021.

À cela s'ajoute un endettement très faible, avec un capital restant à rembourser de 600 000 € et un délai de désendettement de moins d'un an si la collectivité y consacrait l'ensemble de son épargne. Enfin, les résultats s'élèvent à 3 M€, ce qui permettra dans les années futures de financer les restes à réaliser de 2024 (environ 1,5 M€) et une partie du programme d'investissement.

Déjà d'importants investissements

L'année dernière, 924 000 € de dépenses d'équipement ont été réalisées, soit le plus haut niveau depuis 2018 : plus du double par rapport aux 436 000 € d'investissement

réalisés en moyenne par an de 2018 à 2023. Ces dépenses ont été financées uniquement grâce à l'autofinancement, les subventions et autres ressources, sans recours à l'emprunt. Elles ont notamment permis le réaménagement partiel du Parc d'activités économiques des Grossines à Marennes favorisant l'emploi (412 000 €), la réhabilitation d'itinéraires cyclables (235 800 €), la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (66 300 €), l'aide à la rénovation de l'habitat (29 000 €).

De nouveaux équipements en vue

Un programme d'investissement de 12,2 M€ (TTC) est prévu de 2025 et 2028, soit environ 3 M€ par an en moyenne.

Parmi les grands projets inscrits au calendrier :

- création d'un Pôle petite enfance intégrant une crèche (2 M€),
- participation à la construction d'une nouvelle déchèterie (1 M€),
- réhabilitation de l'ancien siège de la CdC pour le consacrer à la formation professionnelle (1 M€),
- création d'une aire d'accueil des Gens du voyage (1,8 M€),
- GEMAPI (1,7 M€),
- réhabilitation des itinéraires cyclables (740 000 €),
- rénovation du gymnase et de l'école de voile (500 000 €),
- aides à la rénovation de l'habitat (560 000 €).



Réfection de la toiture de l'école de voile.

Connaissez-vous le Point Justice ?

Situé au sein de l'Espace France services du Bassin de Marennes, le Point Justice vous permet d'accéder à des conseils et informations juridiques délivrés par des professionnels du Droit.



Le conciliateur de justice aide à régler les différends à l'amiable.

Le Point Justice est accessible à tous, gratuitement, que vous soyez ou non résident du Bassin de Marennes. Il regroupe de nombreux interlocuteurs accessibles lors de permanences sur rendez-vous :

- Avocats (1^{er} lundi du mois) : conseils juridiques généraux, pas de suivi de dossier.
- CIDFF (1^{er} mercredi du mois) : conseils juridiques généraux, spécialisation en droit de la famille et droit des étrangers.
- CIDFF Service d'Aide aux Victimes (3^e mercredi du mois) : conseils et accompagnements de toute personne victime d'infraction pénale.
- Association Équilibre (2 jeudis par mois) : médiation familiale, aide à la résolution de conflits intra-familiaux.
- ADIL (2^e et 4^e lundis du mois) : conseils en droit du logement pour les locataires et les propriétaires.
- UDAF (2^e mardi du mois) : conseils en mesures de protection des majeurs (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice).
- Notaires (3^e jeudi du mois) : conseils en droit notarial, pas de suivi de dossier.
- Conciliateur de justice (3 jeudi par mois) : recherche d'accord amiable sur un différend de la vie quotidienne. La prise de rendez-vous se fait directement auprès du conciliateur Philippe Giafferi au 06 33 79 90 39.

Pour compléter son offre d'accompagnement juridique, l'Espace France services du Bassin de Marennes a également noué un partenariat avec l'Union Locale CGT Marennes Oléron qui vient apporter un conseil juridique en droit du travail et en droit de la consommation avec sa branche CGT InDeCoSa (Information Défense des Consommateurs Salariés).



d'infos et rendez-vous

Espace France services
24, rue Dubois Meynardie
17320 Marennes-Hiers-Brouage
Tél. 05 79 86 01 50
franceservices@bassin-de-marennes.com

Horaires d'ouverture :
Lundi : 9h à 12h et 13h30 à 17h
Mardi : 9h à 12h
et sur rdv uniquement de 13h30 à 18h
Mercredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h
Jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 17h
Vendredi : 9h à 12h

Aide pour vos démarches auprès de l'URSSAF

En avril, l'URSSAF devient le 12^e partenaire national de votre Espace France services, aux côtés de la CAF, la CPAM, France Titres, France Travail, la MSA, la Direction des Finances publiques, l'Assurance retraite, La Poste, le Chèque Energie, France Rénov' et le Point Justice.

Nos conseillers France services, formés tout au long de l'année, sont là pour vous accompagner si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches auprès de ces organismes. Pour les situations ou les dossiers complexes, ils ont la possibilité de vous mettre en relation avec l'opérateur concerné. Le nouveau partenariat avec l'URSSAF leur permet d'intervenir sur trois volets.

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) :

Création de votre espace personnel, déclaration d'un salarié, déclaration des salaires et impression de bulletins de salaire, activation du CESU +, avance immédiate de crédit d'impôt. Nos conseillers ne sont toutefois pas habilités à vous accompagner sur la gestion d'une fin de contrat.

Les démarches liées aux autoentrepreneurs :

Création de votre espace personnel, déclaration de chiffre d'affaires, paiement des cotisations, impression des attestations. Nos conseillers ne sont en revanche pas habilités à vous accompagner sur la création/modification/cessation de votre autoentreprise (INPI).

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) :

Inscription, déclarations, fin de contrat d'une assistante maternelle... Toutefois, la CdC du Bassin de Marennes étant dotée d'un Relais Petite Enfance, c'est ce dernier qui se chargera de vous accompagner : information au 05 46 85 76 92.



Les chasseurs engagés dans l'entretien des marais

La chasse à la tonne est une pratique traditionnelle des marais de Charente-Maritime. C'est pourquoi la gestion des tonnes et de leurs mares, milieux propices à une riche biodiversité, font des chasseurs des maillons importants dans la gestion de ces marais et la préservation de l'environnement. Nombre d'entre eux s'y sont engagés.

Les tonnes sont des constructions semi-enterrées et camouflées, installées à proximité d'un plan d'eau. À l'intérieur de la tonne, de nuit, le chasseur à l'affût peut tirer le gibier d'eau à travers une petite ouverture. Il en existe environ 200 dans les marais de la Seudre et plus de 300 dans les marais de Brouage.

La richesse écologique des mares de tonne

Déconnectées des fossés et réalimentées principalement par les eaux de pluie, les mares de tonne accueillent une eau de qualité bien meilleure que dans le reste du réseau hydraulique. La faune et la flore y sont donc particulièrement riches.

Ce sont des milieux privilégiés pour les amphibiens et les libellules qui s'y reproduisent, comme pour les mammifères et oiseaux qui viennent s'y abreuver et s'y nourrir, tel le Héron cendré par exemple. On y trouve par ailleurs les plus belles végétations aquatiques de nos marais dont les services écologiques sont nombreux : épuration des eaux, régulation des crues, abreuvoir, absorption du carbone...

Au fil du temps, les mares évoluent et tendent à se fermer. Il est donc important de les entretenir pour maintenir cette biodiversité. Les travaux à réaliser sur la tonne doivent aussi respecter certaines réglementations particulières.



Les tonnes, avec leurs mares, se fondent dans le paysage.

© J. Méry FDC17

Vous êtes chasseur ?

Vous souhaitez réaliser des travaux sur votre caisson de tonne ou votre mare ? Vous avez des questions sur la réglementation environnementale ou besoin de conseils sur les enjeux de biodiversité ? Contactez le service Natura 2000 de la CdC du Bassin de Marennes.

demandeurs à remplir leur dossier d'études d'incidences si nécessaire. Ce travail, réalisé avant le dépôt des dossiers, permet de bien comprendre les attentes des chasseurs et de travailler avec eux pour leur permettre d'obtenir un avis favorable et un traitement rapide de leurs demandes dans le respect des normes environnementales.

Parmi les mesures écologiques qui sont préconisées, il y a par exemple la réalisation des travaux en dehors de la période de nidification (variable selon les espèces présentes), le curage des mares en pente douce ou encore le piquetage de pied de tonne avec des essences de bois naturellement imputrescibles ne nécessitant pas de traitement chimique.

Un entretien raisonné et concerté

Pour accompagner les chasseurs dans leurs demandes d'autorisation de travaux tant sur les tonnes que sur les mares, la Fédération départementale des chasseurs organise des visites sur site avec les services concernés par l'instruction des dossiers : services de l'État et service Natura 2000 de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Les animatrices Natura 2000 interviennent pour conseiller les porteurs de projet sur des éléments scientifiques et techniques en lien avec la biodiversité, et pour aider les



Demoiselle, résidente des mares de tonne.

© AdobeStock



Service Natura 2000

Tél. 05 46 85 40 19

biodiversite@bassin-de-marennes.com



Héron pourpré, moins connu que le Héron cendré.

© AdobeStock

Deux nouvelles résidences d'artistes

Soucieuse de permettre aux jeunes de s'ouvrir sur le monde, la CdC continue de proposer des résidences d'artistes francophones dédiées à l'éducation artistique et culturelle. 170 enfants et jeunes, de 8 à 20 ans, bénéficient ainsi d'interventions sur cette fin d'année scolaire.



Après l'écriture : captation vidéo des textes produits par des élèves de Marennes.

Découvrir des univers artistiques et culturels, rencontrer de façon privilégiée des artistes et les voir travailler, expérimenter et s'essayer soi-même à l'expression artistique : voilà ce qui est offert aux jeunes avec des propositions toujours différentes.

« Où sont les femmes du territoire ? »

Pendant quatre semaines de décembre à mars, Christel Rodriguez, autrice-interprète, a ainsi emmené des jeunes à la rencontre de femmes artisanes, entrepreneuses, travailleuses du bassin de Marennes et de l'île d'Oléron, afin de découvrir leurs métiers, les observer, admirer leur travail, et de prendre des images ainsi que des notes.

L'artiste a ensuite engagé les jeunes dans un processus d'écriture créative inspirée de ces rencontres et de ces personnes. Elle les a guidés pour les faire s'exprimer sous différentes formes : rap, lecture, poème, récit, chanson... enregistrées sous forme de capsules audio ou vidéo.

Ce travail a permis de susciter une réflexion chez les jeunes, de les amener à formuler leurs idées et à porter des messages forts et authentiques avec souvent quelques mots simples.

Cette résidence a impliqué une classe de CM2 de l'école de Marennes, des élèves de terminale et une classe de BTS gestion et protection de la nature du Lycée de la Mer et du Littoral.

« Réseaux connectés »

Dans un autre registre, Birgit Mollemeier, plasticienne et Julia Suero, artiste sonore, proposent actuellement à des jeunes la création d'une sculpture d'art contemporain qui vise à reconnecter l'individu au patrimoine sonore environnant et à lui proposer une expérience intime.

Pour réaliser cette œuvre en forme de tunnel végétal, l'artiste amène les écoliers, collégiens et lycéens à confectionner des modules à partir de branches de tilleul ou de platane récemment élagués. Les structures seront préparées en intérieur puis assemblées à Brouage, pour former une installation de 2,20 m. de hauteur sur 7 m. de profondeur, au fond de laquelle un haut-parleur diffusera les captations sonores de Julia Suero.

Ce projet a été programmé sur 12 semaines de mars à mai 2025 avec l'école de Marennes (CE2-CM1-CM2), le collège Jean Hay (classe de 5^e), le Lycée de la Mer et du Littoral (2nde professionnelle gestion des milieux naturels) notamment.



© Birgit Mollemeier

L'œuvre sera visible à partir du 16 mai dans le jardin potager de la Halle aux Vivres.

Programme de l'école de musique

- **Jeudi 17 avril - 14h15 à 15h15**
Concert des professeurs
L'Estran,
Marennes-Hiers-Brouage.
- **Dimanche 18 mai - 15h à 17h**
Audition de la classe de guitare classique
Siège de la CdC,
Marennes-Hiers-Brouage.
- **Mardi 3 juin - 18h30 à 19h30**
Audition des élèves
Médiathèque,
Marennes-Hiers-Brouage.
- **Vendredi 13 juin 18h30 à 19h30**
Concert des ensembles.
Bourcefranc-Le Chapus
- **Vendredi 27 juin 18h30 à 19h30**
Audition de la classe de batterie
Siège de la CdC,
Marennes-Hiers-Brouage.
- **Lundi 30 juin - 18h à 20h**
Audition de la classe de piano
Salle rue G. Clémenceau,
Marennes-Hiers-Brouage.



Les résidences d'artistes francophones Marennes-Oléron sont portées par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, avec le soutien financier de la DRAC Nouvelle Aquitaine et du Conseil départemental de la Charente-Maritime (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle - CTEAC).



Le slam pour s'exprimer

Dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité, le service jeunesse du Bassin de Marennes propose aux collégiens de s'exercer au slam, une discipline artistique qui permet d'exprimer ses mots.



© DR Les jeunes partagent leurs textes sur scène.

« **L**ibère ta voix ! », c'est le nom du projet suivi par une dizaine d'élèves du collège Jean Hay de Marennes chaque mardi soir depuis le début de l'année. Animés par Tatïe Ô, une slameuse, divers ateliers permettent aux jeunes d'exercer leur diction, de monter sur scène et même d'écrire leurs propres textes.

Le slam est une forme de poésie libre et orale dont on est l'auteur. Il met l'accent sur la performance : les slameurs déclament leurs textes avec passion, en utilisant le rythme, la gestuelle et l'intonation pour captiver leur public, en général sans accompagnement musical.

Il permet aux jeunes de faire appel à leur créativité, de formuler leurs idées, de les écrire et de les dire, tout cela dans une ambiance bienveillante et sans jugement. Certains sont à l'aise, d'autre moins, mais tous sont là pour développer des compétences qui leur sont utiles et leur donnent confiance en eux.

Savoir exprimer une idée, défendre un propos, revendiquer ou tout simplement dire ce que l'on a sur le cœur, c'est ce que travaillent ces jeunes qui ont entre 11 et 17 ans. Avec en perspective de se produire sur scène à l'occasion de l'anniversaire de La Bigaille à Marennes fin juin.

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est un dispositif mis en place par le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du bassin de Marennes dans le cadre de sa politique en faveur des jeunes. Gratuit, il est également financé par la CAF, la DRAC et le Département de la Charente-Maritime dans le cadre du Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle Marennes Oléron.



© DR Séance d'écriture.

Bouger ensemble musicalement

Le Centre de Loisirs « Les petits gamins » au Gua, intervient à l'EHPAD La Coralline pour organiser des ateliers intergénérationnels qui ravissent les grands comme les petits.

Parmi les objectifs pédagogiques du service enfance du Bassin de Marennes, il y a la promotion du lien social intergénérationnel. C'est pourquoi depuis octobre dernier, une vingtaine d'enfants du centre de loisir se rend à La Coralline pour rencontrer les résidents. Ensemble, ils fabriquent des instruments de musique, participent à des lotos sonores, chantent, dansent, stimulant leur créativité et rompant l'isolement des personnes âgées. Ces dernières prennent plaisir à voir des enfants qui apprécient également ces beaux moments de partage.



© DR Des moments d'échanges créatifs.

Dix rencontres sont ainsi programmées jusqu'à fin juin, pour aboutir à la tenue d'un spectacle enfants-séniors qui sera proposé aux familles le mercredi 25 juin.

Des jardiniers en herbe

Depuis un an, les enfants du centre de loisirs « Le Château des enfants » à Marennes ont leur potager. Radis, tomates et autres courgettes y sont cultivés.

Le projet a pris racine puisque les enfants ont lancé cette année leur deuxième saison de semis et de plantations. Grâce à des ateliers animés par Bertrand Piques, maraîcher bio à Marennes, ils ont été formés aux rudiments du maraîchage.

Croissance d'une plante, qualité de la terre, apport en nutriments, arrosage, récolte... les légumes n'auront bientôt plus de secrets pour eux. Encore un peu de patience et ils pourront déguster leur propre production, de quoi cultiver leur fierté.



© DR Arrosage des légumes.



Majorité

Patrice BROUHARD,
le président

Des investissements conséquents

Depuis 2024, la Communauté de Communes s'est engagée dans un ambitieux programme d'investissements de 13 M€ qui s'inscrit dans le temps et portera bientôt ses fruits..

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. 900 000 € ont été investis en 2024 contre 400 000 € en moyenne les années précédentes. Les derniers grands investissements remontent à la construction du complexe sportif en 2015/2016.

C'est la preuve que les élus ont décidé de redoubler d'efforts, même si nous aimerions que cela aille plus vite. Le temps administratif n'est pas celui de la vie quotidienne. Avec des procédures parfois complexes, des réglementations changeantes, des

recherches de cofinancement : les projets mettent du temps à sortir de terre.

C'est le cas de la future déchèterie, un équipement attendu par les habitants, pour laquelle nous avons des délais incompressibles d'études, de demandes d'autorisation, de travaux. Idem pour l'aménagement d'une aire de grands passages des Gens du voyage (1,8 M€) qui va nous mettre en conformité avec la loi et qui nécessite l'acquisition un par un des terrains avant de pouvoir lancer les travaux.

Des projets se concrétisent toutefois, comme la réhabilitation en cours de nos itinéraires cyclables (700 000 €) ou celle de l'ancien siège de la CdC rue Foch qui débute au printemps et permettra d'accueillir dès 2026 les publics en formation ou en orientation professionnelle.

La vision des élus est simple : il s'agit d'investir dans des équipements nécessaires, d'apporter du service public et de développer le territoire pour qu'il y fasse bon vivre, travailler, grandir. C'est notre objectif.

Pour le moment, notre niveau d'épargne nous évite de nous endetter, mais peut-être faudra-t-il recourir à l'emprunt dans les années qui viennent en fonction de la situation économique et budgétaire nationale qui a un impact direct sur nos finances.

Car les collectivités territoriales sont mises à contribution pour combler le déficit budgétaire de l'État. Il nous faut donc avoir une gestion rigoureuse pour pouvoir encaisser les chocs. Nous devons maîtriser nos dépenses de fonctionnement qui ont augmenté ces dernières années, notamment par ce que nous avons besoin de compétences pour mener à bien nos actions et réaliser nos travaux : les projets ne se font pas tout seuls.

Nous allons maintenant pouvoir maintenir notre rythme de croisière avec 3 M€ d'investissements par an en moyenne jusqu'en 2028. Vous en récolterez les fruits.



Opposition

Richard GUÉRIT,
élu d'opposition (RN)

Un budget sans ambition et sans résistance face à l'État

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) présenté le 18 février, met en avant une situation financière stable mais manque d'ambition. La fiscalité locale augmente encore. En 2024, la taxe sur les résidences secondaires a rapporté 893 000 euros, prélevant sans résoudre la crise du logement. La hausse des bases foncières entraîne automatiquement une augmentation de la taxe foncière, une hausse que la majorité refuse d'assumer.

La CCBM subit les coupes budgétaires sans réagir. La suppression du FCTVA sur le fonctionnement et la baisse de son taux sur l'investissement coûtent 141 000 euros à la collectivité. Le gel de la TVA affectée aux collectivités prive la CCBM de 65 000 euros en 2025. Aucune action politique, aucune demande de compensation, aucun recours. D'autres collectivités se battent, ici on subit.

On annonce 13,1 millions d'euros d'investissements sur 2024-2028, mais en 2024, seuls 924 000 euros ont été dépensés. Ce décalage s'explique par l'absence de projets aboutis, de volonté politique et d'efficacité dans la gestion. Les infrastructures stagnent, le territoire peine à avancer. Depuis 2021, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,4 million d'euros, bien au-delà de l'inflation, sans stratégie de stabilisation. Cette situation fait peser un risque sur l'équilibre budgétaire des prochaines années.

Avec une dette inférieure à 600 000 euros, la CCBM présente des comptes sains, mais ce choix d'une prudence excessive empêche d'investir intelligemment.

Un endettement maîtrisé permettrait de développer le territoire, comme le font d'autres collectivités. Ce budget ne propose aucune stratégie pour l'attractivité économique. Aucune mesure pour soutenir les entreprises locales, améliorer la mobilité ou moderniser les infrastructures. Il gère l'existant sans anticiper l'avenir.

En résumé, ce budget est inefficace, car il ne répond pas aux attentes des habitants. Il est injuste, car il repose sur une fiscalité en hausse sans contrepartie. Il est soumis, car il accepte sans broncher les coupes de l'État. Il est sans ambition, car il ne prépare pas l'avenir du territoire. Pourtant, une alternative existe. Maîtriser les dépenses, équilibrer la fiscalité, investir intelligemment et défendre les intérêts locaux. C'est cette vision que je porte pour la CCBM.

AVRIL

Jusqu'au dim. 13 avril
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
JDS VERRIER
Forge Royale, Brouage - 10h

Lun. 14 au dim. 20
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
DECO METALLERIE D'ART
Forge Royale, Brouage - 10h

Samedi 19
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Loisirs
CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES
Jardin Public, Marennes - 15h

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Visite théâtralisée
CHAMPLAIN À BROUAGE
Porte Royale, Brouage - 15h

Lun. 21 avril au dim. 4 mai
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
ARTS D'AFRIQUE, SCULPTURES ET PEINTURES
Forge Royale, Brouage

Samedi 26
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Historique|Théâtre de rue
ANIMATIONS HISTORIQUES COSTUMÉES
Office de Tourisme, Brouage - 16h

Mar. 29 avril au sam. 3 mai
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'illustrations
NINIZEKID
Galerie municipale à l'Office de tourisme, Marennes

MAI

Lun. 5 au dim. 11
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
REGARDS SUR LA CHARENTE-MARITIME
Forge Prison, Brouage - 10h

MARENNES-HIERS-BROUAGE
Exposition d'art
LE BOUTON HAUTE COUTURE
Forge Royale, Brouage - 10h

Jeudi 8
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Commerce
FOIRE DES REMPARTS
Brouage - 8h

Samedi 10
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Visite théâtralisée
CHAMPLAIN À BROUAGE
Porte Royale, Brouage - 15h

Lun. 12 au dim. 18
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
RÊVE DE COQUELICOTS
Forge Royale, Brouage - 10h

Samedi 17
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Musique
SIESTE MUSICALE
Médiathèque - 13h30

Lun. 19 au dim. 25
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
SPELLBOUND - ENCHANTEMENT
Forge Royale, Brouage - 10h

Samedi 24
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Visite théâtralisée
CHAMPLAIN À BROUAGE
Porte Royale, Brouage - 15h

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Concert
FRANCO FIESTA - CHANSONS PLUS BIFLUORÉE
L'Estran - 20h30



© Armelle Perie

MARENNES-HIERS-BROUAGE
Exposition d'art
PEINTURE ET PASTEL
Forge Royale, Brouage - 10h

Lundi 26
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Musique classique
FESTIVAL DE MUSIQUES AU PAYS DE PIERRE LOTI
Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, Brouage - 20h30



© Claire Douieb

Lun. 26 mai au dim. 1^{er} juin
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
LA FEMME DEBOUT EN POÉSIE
Forge Prison, Brouage - 10h

Mercredi 28
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Lecture
HEURE DU CONTE
Médiathèque - 14h30

Samedi 31
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Gastronomie
SALON GOURMAND DE LA CITADELLE DE BROUAGE
Place d'Aviau - 10h

JUIN

Lun. 2 au dim. 8
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
DÉCO MÉTALLERIE D'ART
Forge Royale, Brouage - 10h

Lun. 9 au dim. 15
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
DE LA TERRE À LA MER
Forge Royale, Brouage - 10h
Photo © Elisabeth Baron



© Elisabeth Baron

Samedi 14
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Animations et lien social
TISS TA VILLE
Jardin Public, Marennes

Sam. 14 au dim. 15
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Histoire et patrimoine
FÊTE MULTI-ÉPOQUES
Clos de la Halle aux Vivres, Brouage - 10h



© becpassion

Lun. 16 au dim. 22
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
RENCONTRE PICTURALE
Forge Prison, Brouage - 10h

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
ACRYLIQUE, PASTEL SEC ET À L'HUILE
Forge Royale, Brouage - 10h

Lun. 23 au dim. 29
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
INVITATION AU VOYAGE
Forge Royale, Brouage - 10h

Mardi 24
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Fête
FEUX DE LA SAINT-JEAN
Place Carnot, Marennes - 19h

Samedi 28
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Musique
SIESTE MUSICALE
Médiathèque - 13h30

Lun. 30 juin au dim. 6 juillet
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition d'art
L'EMAIL SUR CUIVRE DANS TOUS SES ÉTATS
Forge Royale, Brouage - 10h



Ces informations ont été collectées par l'Office de Tourisme.
Pour en savoir plus, consultez l'agenda des manifestations sur
www.bassin-de-marennes.com

Habitat

Aides financières à la rénovation !

Propriétaires !

Occupants,
Bailleurs,
Primo-accédants

Financez

vos travaux jusqu'à 90%,
selon conditions
de ressources.

Vous rénovez ?

Ravalement de façade,
mise aux normes électriques,
isolation, économies d'énergie,
adaptation du logement au
vieillessement ou au handicap...



Selon votre situation

Pour la rénovation d'un
logement très dégradé

55 000 €^{HT}
de travaux



c'est **60%** d'aides
et jusqu'à **83%**
en centre-bourg*.

Pour la **rénovation énergétique**
d'un logement

24 200 €^{HT}
de travaux



c'est **51%** d'aides
et jusqu'à **89%**
en centre-bourg*.

* En moyenne et si toutes les aides sont accordées.

Informations au
05 46 07 49 99

www.bassin-de-marenes.com

Dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU)

